

PROGRAMME DE FORMATION
AIPR* CONCEPTEUR
***Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux**

Objectifs : Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers. Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Public visé : Est considéré « concepteur » tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Prérequis : Maîtrise de la langue française.
En cas de formation intra ; une mise à disposition d'une connexion internet Wifi pour 08 terminaux est nécessaire pour le passage de l'examen.

DUREE : 07 heures soit 1 jour

Nombre de stagiaires : Effectif : 4 à 10.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Modalité d'accès : Après validation d'une convention.

Tarif : Formation INTER 160€ Net de taxes.
Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

1/2

Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux.
« Arrêté du 22 décembre 2015 »

CONTENU :

Accueil :

Rappel du cadre réglementaire

- Code du Travail
- Code de l'environnement - articles R 554-19 à 554-38
- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION :

Les formulaires DT-DICT, Rôle et responsabilités des acteurs ; les délais ; connaître et comprendre le guichet unique.
Réalisation des IC (investigations complémentaires) et la Détection de réseaux : classe de précision.

Cartographique des ouvrages (A/B/C), responsabilité.
L'application du guide technique
Le marquage-Piquetage; Lectures de plan et nomenclature des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
L'apport éventuel des exploitants.

Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés
Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

PROGRAMME DE FORMATION AIPR* CONCEPTEUR

*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du QCM (sauf exigence réglementaire différente), Doc. Plans, DT/DICT/ATU, Guides MTES / supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateur qualifié AIPR.
Centre d'examen N°546 :
Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Matériel et équipements : Tablettes Tactile et/ou PC.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : Exercices, QCM pour l'examen.

Le lieu de formation :

183 Avenue de Prades, 66000 Perpignan
et/ou sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :
M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

VALIDATION : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation.
Attestation de compétences AIPR, AIPR par l'employeur en cas de réussite au QCM.

Actualisation et Validité : 5 ans.

Pour rappel, l'attestation « Concepteur » vaut attestation comme « Encadrant » qui elle-même vaut attestation comme « Opérateur »

2/2

EN CAS D'ANOMALIES

Mesures à respecter en cas d'accident.

La règle des 4A.

Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

- Étude de plus de 220 questions par catégorie (concepteur, encadrant ou opérateur) mises à disposition par le ministère de Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

Passage de l'examen A.I.P.R.

À l'issue de la formation, le formateur met à la disposition de chaque candidat un terminal informatique individuel (Tablette tactile) donnant accès à la plateforme QCM du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Bilan de la formation, remise de questionnaires de satisfaction et clôture de la formation.